

janvier 2023

INFO

2022



Chères Fournésannes, Chers Fournésans,
Chers administrés,

C'est avec une joie non dissimulée que j'entame ce traditionnel édito de notre bulletin de liaison le Fournès Info, une joie et un immense plaisir d'avoir pu enfin se retrouver lors de l'incontournable repas des aînés.

Après deux ans, 2020 et 2021 d'annulations liées à la crise Covid, ce moment privilégié a pu se dérouler dans d'excellentes conditions. Les élus et moi-même souhaitons changer de formule et, de ce fait, le choix fut fait de confier l'organisation du repas des aînés au Restaurant le "F".

Ouvert depuis début juillet avec dynamisme et entrain, il nous semblait normal de confier cela à un acteur local.

C'est l'association Gym Tendance de Fournès qui a ouvert les festivités avec une danse sur le thème des fêtes de Noël, nous les remercions vivement pour ce moment de partage. Un grand merci aussi à Monsieur Alves et sa famille pour l'accueil réservé dans une ambiance détendue et conviviale que tout le monde a apprécié.

Dans la continuité du renouveau et du succès de l'ouverture du "F", important pour la vie du village, les élus et moi-même avons décidé d'accompagner la métamorphose de ce lieu dont les bâtiments sont propriété de la Commune. Une importante remise aux normes ainsi que la mise en place d'une véranda sont au programme via un plan d'investissement faisant largement appel aux subventions, Etat, Région et Département.

L'actualité nous l'impose, mais la réflexion est déjà engagée depuis de nombreuses années sur notre Commune, nous contribuons et nous contribuerons encore, à notre échelle à la transition énergétique et aux développements des énergies renouvelables. Un projet de panneaux photovoltaïques à financement participatif est en cours sur les écoles, deux permis de construire ont été déposés

EdiTo

pour deux parcs en bordure de l'A9, un projet de micro-centrale hydroélectrique est à l'étude sur le Gardon. La Commune a investi dans deux véhicules électriques, et grâce à l'effort de chacun elle participe à l'effort collectif en matière de réduction de consommation électrique.

Grâce à vous, Fournès a été la première Commune du territoire à éteindre ses éclairages publics la nuit ; depuis beaucoup de villages ont adopté ce principe.

En matière de réduction de consommation d'espace, la Commune contribue aussi à l'effort et, suite à un travail important des élus, le site de l'ancienne carrière Marchat revient à l'état naturel interdisant toute exploitation. Un accord tripartite entre les services de l'Etat (DREAL), le propriétaire (groupe Edilians) et la Commune a été trouvé et des travaux récents ont permis de créer et rafraîchir des bassins d'orages. L'accès reste interdit au public.

Concernant la vie du village, je tiens à remercier de façon chaleureuse l'ensemble des associations qui, dans le respect des règles, œuvrent au quotidien sous des formes différentes pour proposer, dynamiser et animer notre communauté. J'ajouterais notre bibliothèque qui sera sous peu en réseau grâce au dynamisme des nombreuses personnes qui s'en sont occupées par le passé et ceux qui la gèrent aujourd'hui.

Vous me permettez d'avoir une pensée émue pour les personnes qui nous ont quittés cette année, elles ont marqué la vie du Village, je pense en particulier à Monsieur Pierre Pon, longtemps très impliqué dans l'agriculture locale : il a assuré la Présidence de la Cave Coopérative de nombreuses années. Il nous a quittés le 25 décembre.

Dans un contexte national et international particulier et troublé, la gestion des finances de notre Commune reste la priorité et les marges de manœuvre sont faibles, afin de limiter la pression fiscale sur les foyers. Pour cela, nous continuerons à travailler à la recherche d'un projet économique important et structurant pour la zone de la Pâle, générateur de recettes fiscales pour la Commune. Le lieu s'y prête et c'est le seul sur notre territoire élargi, c'est une chance pour notre Commune.

Au nom des élus, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, nos vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Thierry Boudinaud,
Maire de Fournès



Tour du Monde

Terre chérie d'amour
Où l'on découvre le désert
Un univers plein d'étoiles
Regarde tout ce que tu m'as donné

De l'eau, de la nourriture et de l'air
Unique et essentiel pour vivre

Merci pour ses merveilleuses îles, pays et continents
On te promet d'arrêter de te jeter des déchets
Nomade ou sédentaire
De la planète terre
Évidemment qu'on t'aime !

CM1-CM2

Réalisations et projets

Inauguration route de Montfrin

Le 23 juin à 18h a eu lieu l'inauguration de la Route de Montfrin.

Après de longs mois de travaux cette rue importante, qui emmène l'eau au château d'eau pour tout le village, a été complètement rénovée. L'ensemble des réseaux eau potable et eaux usées a été remplacé, un enrobé de qualité a été utilisé sur la chaussée, des trottoirs adaptés ont été construits, les éclairages publics changés et équipés de LED et quelques plantations viennent orner le tout.

Au-delà de la rénovation de cet axe, il était aussi important d'inciter les usagers à fortement ralentir et à se garer sans

gêner le passage. La mise en place de chicanes, de ralentisseurs et de places de parkings a permis d'apporter des solutions pour répondre à ces deux objectifs.

Lors de l'inauguration Monsieur Tropini, un des premiers résidents de la route de Montfrin a «coupé» le ruban tricolore en présence de nombreux administrés, de Madame Dherbecourt et Monsieur Blanc, Conseillers Départementaux, de Monsieur le Maire et des Conseillers Municipaux.

La soirée s'est terminée autour d'un apéritif sur le nouveau terrain de boules du jeu de mail, dont le parking a également été rénové et agrandi.



Urbanisme

Actualité zone de la Pâle

Récemment Vinci Autoroutes a confié à l'entreprise Trabet la réfection des enrobés de l'autoroute A9 entre l'échangeur de Fournès et Nîmes-Est dans les deux sens.

Afin d'installer la base vie à proximité immédiate du chantier, la société Trabet a trouvé un accord avec le gestionnaire de la plateforme de l'ancien marché au cadran. Ainsi la flotte de matériel, les blocs sanitaires et salles de réunion étaient sur place, à proximité directe des sorties techniques sur l'A9.

Par ailleurs, et cela a été omis par Midi Libre dans son article du 29 novembre, afin de limiter l'empreinte carbone liée à ces

travaux, la société Trabet souhaitait entreposer les matériaux issus du rabotage des chaussées au plus proche du chantier, et non pas à Caderousse comme cela était prévu au départ. C'est pour cela qu'un accord a été trouvé avec la Commune afin de stocker temporairement les fraisats. Ceux-ci seront peu à peu recyclés dans de nouvelles compositions d'enrobés, et certains serviront à la réfection des chemins communaux.

Le chantier est terminé, la base vie a été enlevée et les matériaux sont peu à peu évacués, bien entendu dans l'attente d'un nouveau projet de développement économique.

Web SIG

La Communauté de Communes du Pont du Gard a mis en place un SIG (Système d'Information Géographique) afin de permettre l'accès à diverses cartographies numérisées telles le cadastre, les obligations de débroussaillage ou le réseau de sentiers de randonnées.

Le WEB-SIG est l'outil mis en ligne qui permet d'accéder à ces données et, en tant qu'administré, vous avez la possibilité d'y consulter les informations dites « publiques » via le lien suivant :

https://sig.cc-pontdugard.fr/donnee_publiee/reg_plu/index.htm

Cette plateforme en ligne pourra vous être utile pour vous permettre de répondre à certaines interrogations qui accompagnent vos démarches administratives et vos centres d'intérêt pour le territoire.

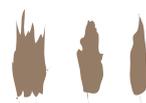
Par exemple, rechercher le numéro de votre parcelle ou de celle qui vous entoure, à quelles contraintes et obligations d'urbanisme sont soumises votre terrain, consulter le règlement du PLU de votre parcelle, etc...

Eclairage rue de la Tapie et rue de l'Endronne



Suite à la mise en place d'un nouveau transformateur par le SMEG afin de renforcer le réseau, la Commune a enfoui les réseaux et changé l'éclairage sur la moitié de la rue de la Tapie et l'impasse de la Tapie.

Dans le prolongement, rue de l'Endronne, un réverbère a également été changé.



Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est une taxe qui a été instituée par la Commune en vue de financer l'extension ou la création d'équipements publics induits par l'urbanisation comme les routes, les réseaux d'eau potable ou d'assainissement, les écoles, les aires de jeux...

Cette taxe s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

Elle est calculée en fonction de la surface, multipliée par une valeur forfaitaire annuelle par m² et multipliée par le taux voté par le Conseil Municipal.

Ainsi le taux appliqué sur Fournès de façon générale est de 5%.

Sauf sur la zone IIAU Fosses de Poujan où elle est à 20% en prévision d'aménagements importants pour le raccordement au réseau routier, et sur la zone de la Pâle où elle est à 8% en prévision de développement économique.

1% de la taxe perçue par la Commune est reversé à la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Autorisations d'urbanisme

De manière générale, sont soumises à autorisation d'urbanisme toutes les constructions, installations, aménagements, modifications sur une construction existante ou autres changements envisagés sur une parcelle.

A titre d'information, les constructions de moins de 5 m² ou les ravalements de façade qui ne sont pas soumis à autorisation d'urbanisme doivent tout de même respecter la réglementation en vigueur (voir réglementation des zones du P.L.U.).

Afin de lutter contre l'édification de clôtures non réglementaires, le Conseil Municipal a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.

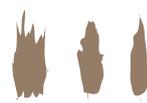
Avant d'engager toutes démarches, vous pouvez vous rapprocher du service urbanisme de la Mairie afin de vous assurer des possibilités et de la faisabilité de votre projet.

Vous pouvez également trouver des informations d'ordre général sur le site service-public.fr qui vous permettra également de télécharger ou remplir en ligne le Cerfa correspondant à votre projet.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos dossiers de travaux en ligne via le site de la Communauté de Communes du Pont du Gard :

<http://www.cc-pontdugard.fr/>

Puis cliquer : **Au quotidien - Urbanisme – Démarches – Accédez au Guichet Unique et créer votre espace personnel.** Vous pouvez alors déposer tous vos fichiers.



Subventions concernant la rénovation de façades

La Commune propose une aide à la rénovation des façades dans le centre ancien du village.

Cette subvention n'est accordée que dans le strict respect du règlement mis en place.

Nous vous recommandons vivement de vous mettre en rapport avec les services si vous souhaitez réaliser des travaux.

- **Aide à la rénovation (enduit)** : afin de rénover toute façade en zone Ua du P.L.U. avec un enduit de finition traditionnel en respect avec le cahier des charges en vigueur : choix de couleur disponible en Mairie. L'aide est de 5 € le m² pour 125 m².

- **Aide à la rénovation et à la mise en valeur de la pierre** : afin de rénover toute façade en zone Ua du P.L.U., le ton de « jointement » devra être conforme au cahier des charges en vigueur : choix de couleur disponible en Mairie. L'aide est de 9 € le m² pour 125 m². Les montants des fenêtres, portes et portails devront être en pierre (le placage en pierre traditionnelle du Gard sera accepté).

NB : Ces aides seront accordées après la visite de la Commission Village et dans la mesure où aucun élément contraire au P.L.U. n'apparaît sur la bâtisse (volet PVC, climatisation apparente, matériau synthétique, etc...).

Fournès et Environnement

Rappel

- **Déchetterie** : située dans la zone artisanale de la Pâle, elle est ouverte lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15.

Pour obtenir une carte donnant un droit d'entrée **gratuit**, il suffit de se présenter à la déchetterie muni d'une copie de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile à Fournès.

- **Encombrants** : sur rendez-vous (04 66 37 10 43), la Mairie se charge **gratuitement** de l'enlèvement des objets encombrants les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis du mois.
- En présence de **rongeurs**, l'utilisation de raticides pourra être nécessaire. Les produits requis sont disponibles **gratuitement** en Mairie.
- **Piles usagées** : une borne de ramassage se trouve en Mairie afin de permettre un recyclage de ces déchets en toute sécurité et en harmonie avec l'environnement.
- Le Sictomu effectue le **ramassage des ordures ménagères** le vendredi matin : les conteneurs doivent être sortis le jeudi soir et rentrés (garage, cour, jardin) les autres jours de la semaine.

Pour commander un conteneur individuel, téléphonez au 04 66 22 13 70 ou faite la demande par mail à sictomu@sictomu.fr ou accédez au formulaire de demande de bacs sur le site www.sictomu.fr

- Pour recycler les déchets organiques et être équipé d'un **composteur**, appelez le 04 66 22 13 70.
- Le tri sélectif est maintenant bien codifié : cartons, papiers, verre et emballages divers sont triés séparément et doivent être déposés dans **les bornes de tri**. Sur chaque borne, un affichage clair permet la répartition des déchets.

D'accès facile, ces bornes sont situées en cinq points du Village :

- Rue du Jeu de Mail (devant l'ancien cimetière),
- Sur le parking de la cave coopérative,
- Route de Remoulins, à proximité de l'abribus,
- Route de Montfrin,
- Quartier le Soleïa.

Ces bornes de tri sont placées proches des habitations afin d'inciter l'ensemble des habitants à recycler leurs déchets et faciliter l'accès aux personnes n'ayant pas de véhicule. **Alors pour le bien de tous, merci de veiller à la propreté des abords de ces bornes.**

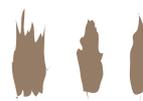
Entretien Village

En complément des deux agents techniques, la Commune fait appel à l'organisme ESAT OSARIS de Beaucaire.

Les **Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)** sont des établissements médico-sociaux qui ont pour objectif **l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés**. Ainsi, deux fois par mois, une équipe passe une demi-journée sur Fournès, en fonction des besoins, soit sur les espaces verts, soit sur le nettoyage du Village.

Le débroussaillage des **chemins** et le calibrage des **fossés** ont été effectués par l'entreprise Dumon de Sernhac.

L'entreprise Fenoul Espaces Verts de Montfrin a réalisé divers travaux d'**élagage** sur le Village.



TRANSPORTS CAPELLI

transport en benne et béton



18 Bis Rue du Pijol
30210 FOURNES
Tél. 04 66 37 24 79
Port. 06 09 36 75 94

transportcapelli@aol.com

Opération nettoyage : samedi 5 mars 2022

Une quarantaine d'habitants de Fournès, petits et grands, s'étaient mobilisés samedi 5 mars pour une matinée de nettoyage de notre Village et de ses abords.

Armés de gants et de sacs offerts par le SICTOMU, les participants ont récolté plus de 40 sacs de 100 litres de déchets de toutes sortes.

Cette belle et active matinée s'est clôturée par le pot de l'amitié. Une belle action à renouveler en 2023 !



Délestage électrique

« Notre pays pourrait connaître dans le courant de l'hiver une situation de tension sur le réseau électrique en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande. Les économies d'énergie sont plus que jamais nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement en cet hiver ».

Vous vous demandez peut-être comment agir !

Tout d'abord, vous pouvez rester informé en temps réel, en téléchargeant l'application Ecowatt. Elle vous permettra de suivre, au jour le jour, le niveau de consommation globale d'électricité en France. Vous pourrez aussi retrouver le signal Ecowatt sur votre espace client et l'application EDF & moi ou Engie.

Ensuite, vous pouvez suivre et baisser votre consommation depuis votre espace client depuis l'application EDF & moi ou Engie.

Enfin, vous pouvez agir avec des gestes utiles :

- baisser votre chauffage de quelques degrés,

- remplacer vos ampoules par des LED,
- éteindre les appareils en veille et débrancher les chargeurs inutilisés,
- utiliser vos appareils tels le lave-linge, le lave-vaisselle, le sèche-linge durant vos heures creuses.

Pour permettre à la Municipalité un suivi de ses administrés les plus vulnérables en cas de délestage électrique, nous demandons aux Fournésannes et Fournésans :

- 70 ans et plus,
 - présentant une pathologie chronique ou aiguë, une santé fragile et/ou ayant du matériel médical (lit médicalisé, oxygénothérapie...),
 - seuls et dont la famille se trouve éloignée,
- de se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie.

L'EPTB GARDONS

L'ETABLISSEMENT PUBLIC EN CHARGE DES GARDONS

Peut-être avez-vous déjà croisé ses agents en bordure de rivière ou remarqué les travaux qu'ils mènent le long des cours d'eau ?

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Gardons intervient sur des thématiques multiples en lien avec la rivière: risque inondation, ressource en eau, milieux aquatiques. Il anime également la Commission Locale de l'Eau (CLE) des Gardons, souvent qualifiée de « parlement local de l'eau ».

Son périmètre d'intervention s'étend des Cévennes (lozériennes et gardoises) jusqu'à la plaine d'Aramon, en passant par la Gardonnenque et les Gorges du Gardon qui accueillent le célèbre Pont du Gard. Il regroupe 161 communes et compte plus de 3000 kms de cours d'eau.

Créé en 1995, l'EPTB Gardons intervient pour ses membres: Alès Agglomération, Nîmes métropole et 6 communautés de communes : Pont du Gard, Pays d'Uzès, Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, Cévennes au Mont Lozère, Piémont cévenol, Pays de Sommières. Il est dirigé par un président, M. Max Roustan, maire d'Alès, élu par le comité syndical de l'EPTB Gardons, où siègent les délégués représentant l'ensemble du bassin versant.

L'EPTB Gardons, c'est aussi une équipe de 26 agents, aux compétences multidisciplinaires, experts des questions de l'eau, parmi lesquels 9 agents assurent l'entretien des rivières.



Pour en savoir plus :

www.les-gardons.fr / contact 04 66 21 73 77
eptb.gardons@les-gardons.fr

Energies renouvelables

Depuis déjà une douzaine d'années, la Commune de Fournès est engagée dans les énergies renouvelables.

Un premier projet de toiture photovoltaïque avait vu le jour en 2010 installé sur la toiture de l'école maternelle. A l'époque, le tarif de revente de l'électricité produite était relativement avantageux. Cette installation, maintenant amortie, génère un revenu annuel entre 10000 € et 12000€ selon l'ensoleillement.

D'autres projets sont en cours, très prochainement une deuxième installation de panneaux photovoltaïques sera installée sur la toiture des préaux de l'école pour une surface de 42 m² et une production de 9 Kwc en autoconsommation avec revente du surplus. Le projet sera mené par Citre la Coopérative via un financement participatif.

La Commune a signé une convention d'une durée de 10 ans (ensuite cela deviendra propriété de la Commune) :

Annuités facturées par CITRE la Coopérative : 4417 € HT soit 5300 € TTC / an (TVA 20%)

La Mairie de Fournès bénéficiera financièrement :

- de la Prime d'Etat à l'Auto-consommation: 2540€ (versement étalé sur 5 ans),
- de l'économie liée à l'Auto-consommation: celle-ci est fonction de l'implication à utiliser l'Auto-consommation,
- de la revente du surplus d'électricité non auto-consommée.

Le gain lié à l'Auto-consommation et revente du surplus peut être estimé à environ 2200 € par an.

Par ailleurs, la Commune travaille depuis quatre ans au déploiement de deux parcs photovoltaïques au sol sur les anciens « concasseurs » de l'A9 en bordure d'autoroute. Le projet comprend une production de 3,2 MWh au Sud de l'A9 et une production de 1,6 MWh au Nord de l'A9 soit un total de 4,8 MWh.

La Commune percevra un loyer annuel de 19200 € complété par un loyer sur les hectares en « compensation » environ 7000 €. Les permis de construire sont en instruction auprès des services de l'état, un avis devrait être émis courant 2023.

Par ailleurs, la Commune négocie avec la Communauté de Communes du Pont du Gard pour une meilleure répartition de la taxe IFER, actuellement perçue uniquement par le Département et la C.C.P.G.

Ainsi, au travers de ces différents projets, la Commune participe activement à la transition énergétique.



NOUVEAU : Un site de compostage partagé à côté de la salle 23



Près de 30% de notre bac de Res.T.E. se composent de biodéchets. Grâce au compostage, nous pouvons diminuer d'un tiers les déchets enfouis et éviter les émissions de gaz à effet de serre induites par leur transport et leur stockage.

Ouvert à tous et particulièrement aux habitants du cœur du Village qui ne disposent pas de jardin, le site de compostage partagé de la salle 23 a été installé le vendredi 16 décembre 2022 par le SICTOMU et la Commune. L'inauguration du site se tiendra en début d'année 2023.

Les référentes pour notre Village sont Emilie Julié, Maître composteur et Lise Marie Marchand, Conseillère Municipale.

Trois bacs aux fonctions différentes sont maintenant en place :

- un bac d'apports pour y déposer vos déchets alimentaires ;
- un bac de maturation dans lequel les matières termineront

Subvention récupérateurs d'eau de pluie

La préservation de la ressource en eau est un des enjeux environnementaux majeurs. Chacun d'entre nous peut y contribuer avec des gestes simples comme faire la chasse aux robinets qui coulent, prendre des douches plutôt que des bains, mais aussi en collectant l'eau de pluie en s'équipant d'un ou plusieurs récupérateurs d'eau de pluie.

C'est pourquoi, une subvention destinée à aider les Fournésans à s'équiper d'un (ou plusieurs) récupérateur d'eau de pluie a été votée par le Conseil Municipal.

Cette subvention est modulable selon la contenance et le prix d'achat engagé. Elle est fixée à 10 euros par contenant de 100 litres, plafonnée à 50 euros par foyer et ne peut dépasser 50% du prix d'achat.

Faire la demande au secrétariat en joignant la copie de la facture acquittée.

- leur processus de compostage ;
- un bac de broyat à ajouter aux déchets à chaque dépôt.

Adoptez les bons gestes de tri sur le site :

Une signalétique a été développée par le SICTOMU afin de vous aiguiller dans vos gestes de tri. Les suivre scrupuleusement permettra d'obtenir un compost de qualité. En cas de doute, vous avez la possibilité de contacter les référentes du site par email à compost.fournes@gmail.com.

Qui va entretenir le site ?

Le site de compostage partagé est placé sous la responsabilité du SICTOMU et de la Commune de Fournès. Des référents de site bénévoles participeront au fonctionnement régulier : leur rôle est de brasser le compost une fois par semaine et de faire remonter les anomalies au SICTOMU mais surtout d'informer les usagers sur les pratiques du compostage sous toutes ses formes.

Et après ?

Le compost mûr sera mis à disposition des habitants gratuitement. Les foyers participants seront informés par email des dates « des événements de distribution de compost ».

Prêt à vous lancer ?

Les foyers qui souhaitent prendre part à l'aventure du compostage peuvent dès maintenant se manifester en contactant Emilie Julié, maître-composteur par email à compost.fournes@gmail.com. Un lien vers un formulaire en ligne vous sera envoyé pour valider votre inscription. Un bioseau et un guide d'utilisation du site seront offerts à chaque foyer participant.



Le Gaspillage Alimentaire

Le gaspillage alimentaire, est le fait de perdre ou jeter de la nourriture encore comestible.

C'est aujourd'hui un enjeu écologique majeur.

Aujourd'hui, 1,3 milliard de tonnes de nourriture sont jetées ou perdues chaque année, soit 1/3 des aliments que l'on produit sur la planète. Si le gaspillage alimentaire était un pays, ce serait le troisième plus gros pollueur au monde.

Tout aliment dégradé au long de la chaîne d'approvisionnement est concerné, de la production agricole jusqu'à la consommation, en passant par le stockage, le transport, la transformation, la distribution et la gestion.

La période des fêtes de fin d'année est particulièrement propice à ce gaspillage. Nous nous retrouvons en famille ou entre amis, consommons généreusement et jetons excessivement : plats cuisinés en trop grande quantité, aliments servis mais non désirés, produits oubliés et périmés. Tout ceci se retrouve dans nos composteurs ou encore dans nos poubelles de ResTE.

Une étude récente effectuée sur notre territoire montre qu'environ 40 % de nos déchets ménagers sont composés de produits alimentaires, soit environ 80 kgs par habitant et par an.

Cette même étude propose que 25 kgs de ces bio déchets pourraient être directement évités via des actions de prévention. Le gaspillage alimentaire peut être limité avec ces quelques astuces :

- faire le vide avant de faire le plein : vider son frigo, recycler les restes et réinventer les plats,
- planifier avant d'acheter : réfléchir au menu de la semaine, faire une liste

- nettoyer le frigo : éviter la prolifération de bactéries, un frigo propre préserve plus longtemps les fruits et légumes,
- gérer son inventaire : on évite d'acheter en double et on effectue une rotation d'aliments dans le frigo,
- acheter les fruits et légumes moches et biscornus : non à la discrimination physique des végétaux !
- ne pas cuisiner plus que besoin.

Ayant effectué ces gestes, il est tout de même inévitable de se retrouver avec des déchets de cuisine (épluchures...). Pensez au compostage et nourrissez votre jardin !

Deux applis qui peuvent vous aider:

- Too Good To Go : propose des paniers surprises d'invendus localement.
- Frigo Magic : des recettes qui s'adaptent au contenu du frigo.



Elimination des cendres de cheminée

Soyez vigilant et adoptez le bon geste !

Rappel de quelques règles de sécurité aux habitants qui utilisent un chauffage au bois pour **prévenir des risques d'incendie** suite à l'élimination des cendres de cheminée dans les poubelles ou bien en déchetterie.

Les cendres de cheminée mal refroidies peuvent continuer à se consumer lorsque mélangées à des déchets, avant de reprendre feu.

Pour rappel, et afin d'éviter tout risque d'incendie, il est strictement interdit de jeter ses cendres de cheminée dans son

bac ou sa colonne de RESTE.

Pour s'en débarrasser, il est conseillé aux personnes disposant d'un jardin de les valoriser, étaler dans des quantités adaptées, en terreau (au pied des arbres, dans le potager, dans les haies...) car elles contiennent notamment de la potasse. Sinon, elles peuvent être déposées en déchetterie, une fois refroidies, dans la benne destinée à recevoir les gravats.

Contact : S.I.C.T.O.M. de la région d'Uzès

Tel : 04 66 22 13 70 - Email : sictomu@sictomu.fr

ONF

Interventions sur la forêt communale de Fournès par l'ONF en 2022 : Pascal Guenot. Agent patrimonial.

- 31 janvier : présentation du bilan annuel de gestion et du programme d'actions aux élus Mme Roy et Mr Lacroix.
- Février à mars : entretien du débroussaillage des abords des pistes DFCI Y25 et Y76 par les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (basé à Remoulins, financés par l'état et encadré par l'ONF).
- 3 mai : réunion, avec une partie du Conseil Municipal, pour le projet de parc photovoltaïque, sur des délaissés pour la création de l'autoroute A9, avec la société Watt Group. Il est prévu 31 ha de mesures compensatoires d'ouverture milieu en faveur de la Pie Grièche en forêt communale de Fournès.
- 15 juin : arrêté préfectoral (N°2020-0071) réglementant l'usage de certain matériel pouvant être à l'origine d'un départ de feu. Une carte du risque météo est publiée la veille vers 18h00 : <http://www.preventionincendie-foret.com/>
- 5 juillet : lancement officiel de la campagne de prévention des feux de forêt.
- 7 juillet : invitation pour l'inscription au portail des collectivités pour le suivi de la gestion de la forêt communale de Fournès.
- Eté : tournées de surveillance incendie en période de risque. A noter un risque précoce dès le mois de juin plus exposé que ces dernières années.
- 15 août : ouverture de la chasse au sanglier sur les terrains communaux au nord de l'A9.
- 6 septembre : prises de vues pour illustrer le dépérissement de la végétation à cause de la sécheresse.



Communication

Soyez connecté à Fournès !

Notre Commune utilise différents moyens de communication numérique afin de vous tenir informés du fonctionnement et de l'activité du village.

Tout d'abord, le **site internet** de la Commune.

Le site **Facebook** « Mairie de Fournès » vous informe de l'actualité du village.

Enfin, l'**alerte SMS** qui permet d'être informé immédiatement de situations urgentes (alerte rouge, coupure d'eau, d'électricité...).

Le **panneau lumineux** en place devant la Mairie permet également de relayer toutes ces informations ainsi que celles de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Pour ceux qui sont moins connectés, des flyers sont régulièrement distribués dans vos boîtes aux lettres.

De plus, **8 grands panneaux d'affichage** sont répartis dans le village pour les informations municipales.

Enfin, nous avons régulièrement des articles sur le Midi Libre rédigés par Monsieur Antoine Pierron, correspondant Midi Libre affecté à notre Commune.

Pour compléter tout cela, nous comptons sur vous pour vous rapprocher d'amis, de parents, de voisins habitant la Commune afin de relayer ces informations et échanger de vive voix sur les informations de notre quotidien.

En effet, à l'ère du numérique, il ne faut pas oublier les relations humaines que l'on peut et que l'on doit conserver dans un village à l'échelle du nôtre.



Nouveau site internet

Notre site internet a enfin été mis à jour en 2022 !

Plus moderne et complet, il est actualisé régulièrement avec différentes rubriques à découvrir : actualités, votre Mairie, vivre à Fournès, Enfance et jeunesse, vie économique et citoyenneté.

Alors n'hésitez pas à venir le découvrir sur : <https://mairie-fournes.fr>

Support : réseau des communes

Coût : 756 €/an

Info flash

Découvrez ce qu'il se passe dans votre village.

L'application « **infoflash** » vous permet d'être alerté et de rester informé sur la vie de votre village.

Pour cela, il vous suffit de télécharger l'application « infoflash ».

Vous pourrez entrer le nom de votre commune en sélectionnant votre position.

Ensuite, vous pourrez choisir les organismes que vous souhaitez suivre et paramétrer.

Une notification vous sera envoyée à chaque information. Rien de plus simple !

Vous serez désormais incollable sur l'actualité de votre commune.

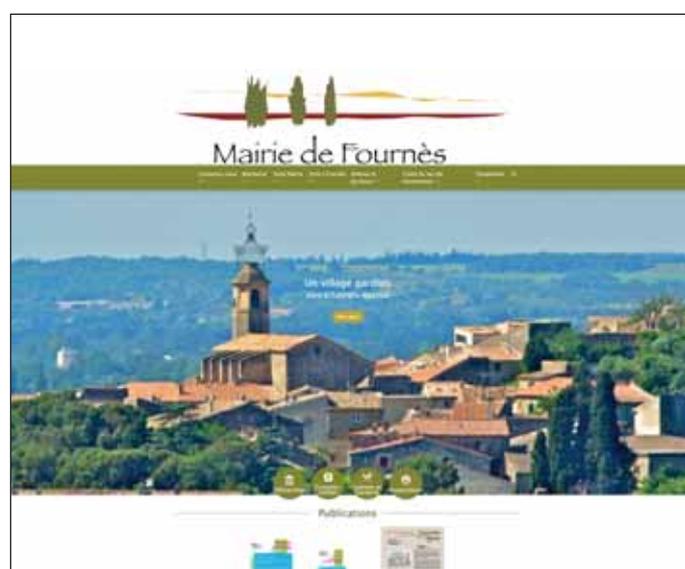
Information en temps réel

- Ecoles
- Transports
- Intempéries
- Sécurité
- Festivités
- Travaux
- Évènements

Informations
Alertes

GET IT ON
Google Play

Download on the
App Store



L'école « Les Aires Blanches » en quelques chiffres, c'est :

- 87 élèves dont 33 maternelles et 54 élémentaires.
- 7 agents techniques communaux soit 148 765 euros de budget en termes de masse salariale.
- 4 délégués de parents d'élèves titulaires.
- 4 classes, 1 bibliothèque-centre de documentation, 1 dortoir, 1 salle de psychomotricité, 2 réfectoires. L'entretien de l'ensemble de ces locaux est à la charge de la Municipalité
- Une subvention de 55 euros/par enfant/an pour la gestion des fournitures scolaires ce qui représente une somme totale de 4785 euros.
- Coût du matériel pédagogique pour la rentrée 2022 : 854,96 euros qui correspondent aux manuels scolaires.
- Dans le cadre du projet école numérique, il a été acheté des ordinateurs pour une valeur de 5098 euros et 1005 euros de logiciel. Un dossier de demande de subvention a été déposé, nous sommes dans l'attente de la subvention.
- Des capteurs de CO2 ont été installés dans toutes les classes et dans les restaurants scolaires pour 664,50 €.
- En moyenne 52 repas livrés par jour pour la cantine.
- En moyenne 31 élèves le matin et 38 élèves le soir inscrits en garderie par jour.

Ecole Les Aires Blanches



Réservation cantine

La réservation pour la cantine, pour la semaine suivante, est ouverte jusqu'au mercredi 17h30 en mairie et jusqu'à 23h59 via le portail internet Parascol.



Tarifs Périscolaires

La Commune maintient son offre de service afin d'accueillir les enfants du matin au soir en complément de la scolarité.

Les tarifs restent inchangés :

- Garderie mensuelle : 20 €/mois
- Garderie occasionnelle : 1,5 € le matin et 2 € le soir
- Cantine : 3,45 €/repas

Les études surveillées sont maintenues le lundi et le jeudi soir, Madame Sylvie Cambe assure cette surveillance.

ASTUCE : pour ne pas oublier l'inscription de vos enfants en cantine et garderie, pensez à enregistrer cette tâche sur votre agenda électronique ou sur l'agenda de votre téléphone portable !



Rappel

Tout ce qui concerne l'ouverture d'une nouvelle classe, la répartition des élèves par classe, les modalités pédagogiques d'enseignement et les horaires de rentrée scolaire est du ressort de l'Inspection Académique et non de la Municipalité.

Flash Info !

Inscriptions pour la rentrée scolaire 2023 - 2024

Pour les enfants nés en 2020, retirer le dossier en Mairie à partir de Janvier 2023.

Défi Ecosystem

Toutes les classes de France qui participaient au projet « Défis Ecosystem » devaient valider des défis.

A un certain nombre de défis atteints, une équipe de bénévoles partait en mission dans un pays du Tiers- monde pour apporter de l'électricité dans une école.

Pour un défi nous devions réaliser une œuvre avec des objets recyclés : nous avons fabriqué un poisson en bouchons et un château fort en carton et rouleaux de papier essuie-tout.

Lucas, Mohamed, Nicolas et Paul (CE1/CE2 Mme Marchand)



Le petit jardin de l'école

Nous avons fait un projet jardin avec Mme Marchand.

Le jardin se trouve en bas de la cour.

Nous avons creusé dans la terre, mis les graines puis recouvert de terre.

A chaque récréation nous avons arrosé.

Ça a bien poussé. On a ramassé des tomates, des betteraves, des courgettes, des patates et des fraises. On les a goûtés, ils étaient très bons.

Lily-Rose, Océane H, Jeanne, Eva, Océane J et Edden



Le Parc du Cosmos

Pour notre sortie de fin d'année, nous sommes allés au parc du cosmos aux Angles.

On a fait un jeu et on a appris plein de choses sur les planètes. Nous avons fait un pique-nique puis nous avons fabriqué un cadran solaire. On a adoré le planétarium !

Louka, Maël, Ylies, Manel et Imrane (CE1/CE2 Mme Marchand)



Au revoir Maîtresse Charlotte !

En fin d'année il n'y avait pas assez de nouveaux inscrits dans l'école et une classe a dû fermer.

Mme Ahbib que nous avons eue aux CP, CE1, CE2 a été obligée de changer d'école.

Nous ne lui avons pas dit merci au spectacle de la fête de l'école.

Si elle lit ce journal, on veut lui dire qu'on pense à elle et qu'elle nous manque beaucoup !

Corentin, Yséïs, Anna et Mathilde (CM1/CM2 Mme Delenne)



La forteresse de Mornas

Pour notre sortie de fin d'année nous sommes allés à Mornas. Nous avons fabriqué des jeux anciens, appris à manier l'épée et fait du tir à l'arc le matin .

Après le pique-nique nous avons visité la forteresse et assisté à la démonstration du port de l'armure.

C'était génial !

Sohane, Célya, Léa et Nathan (CM1/CM2 Mme Delenne)



Sortie vélo Pont du Gard

Nous sommes allés à vélo au Pont du Gard en parcourant 8 kms le matin. Nous avons fait une pause pour pique-niquer.

Ensuite nous sommes allés voir l'exposition des maternelles qui avaient participé au projet Pont du G'art.

Puis nous sommes rentrés. La montée juste avant d'arriver à l'école nous a épuisés !

Yséïs et Anna (CM1/CM2 Mme Delenne)



Bilan Centre de Loisirs de Fournès

En partenariat avec les Francas du Gard.

Le centre de loisirs de Fournès accueille les enfants de 3 à 11 ans les mercredis et les vacances scolaires (hors Noël) dans les locaux de l'école les « Aires Blanches ». Lors de ces périodes, c'est Youssef Ballouk qui assure la Direction de la structure avec une équipe d'animateurs(trices).

En moyenne, le mercredi il y a une vingtaine d'enfants qui passent la journée au Centre de loisirs et une trentaine chaque jour lors des vacances scolaires de février, printemps et automne.

Les principaux axes du projet pédagogique ont été :

- Encourager la découverte de l'autre par l'accessibilité et la sensibilisation au Handicap.
- Favoriser la découverte culturelle et artistique, à travers le théâtre, la musique, les arts plastiques et visuels.
- Sensibiliser les enfants à la convention internationale des DROITS DE L'ENFANT de manière ludique.

L'été dernier, la Direction a été assurée conjointement par Daniela Sikiric et Sylvie Cambe pendant les 3 semaines d'ouverture du 8 au 29 juillet.

En moyenne une cinquantaine d'enfants par semaine lors de ces vacances estivales.

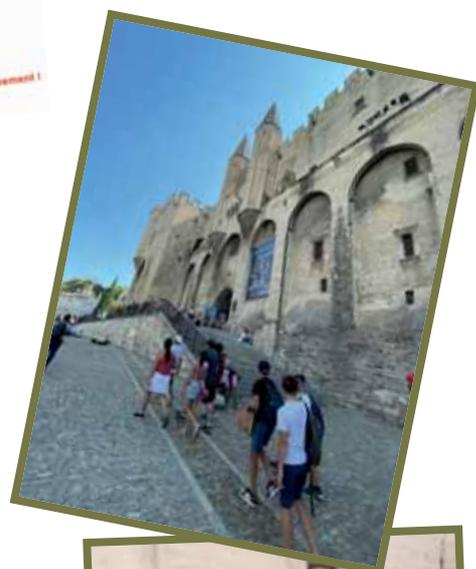
Les principaux axes du projet pédagogique ont été :

- La découverte de l'environnement local
- L'ouverture aux différentes cultures gardoises
- La sensibilisation des enfants à l'art dans tous ses états
- La connaissance du patrimoine
- Le développement de la créativité, de l'imagination et de la curiosité

Le succès de notre Centre de loisirs ne fait que grandir et la Commune se réjouit de ce succès tant sur les effectifs que sur la qualité de l'encadrement et des activités proposées aux enfants.



Journée baignade
(Graulon / Pont St Nicolas)



Festival d'Avignon



Accrobranche



Trampoline Park



Journée sportive



Atelier pâtisserie et Art



Radio Sommières

Mise en place du Quotient familial et labellisation par la CAF de nos services périscolaires.

La Commission Enfance travaille sur la mise en place du quotient familial avec 3 tarifs pour les services périscolaires (garderie matin et soir, cantine et garderie le midi).

Cette nouvelle grille sera votée lors du premier Conseil Municipal de janvier 2023.

En parallèle, la Commune a envoyé des agents, qui interviennent sur le périscolaire, en formation afin qu'ils obtiennent les diplômes permettant d'avoir suffisamment de personnel qualifié en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Prochainement, avec notre nouvelle grille de tarification à 3 niveaux, notre projet éducatif et pédagogique et suffisamment d'agents diplômés, nous pouvons demander et obtenir la reconnaissance de notre service périscolaire par les services de l'Etat.

Cette reconnaissance par la CAF de nos services périscolaires permettra à la Commune de bénéficier de la Prestation de Service Ordinaire et aux parents de payer la cantine et la garderie en fonction de leur quotient familial.

Récompenses

Comme chaque année, lors de la fête des écoles qui s'est déroulée le vendredi 17 juin 2022, la Municipalité a voulu récompenser les 25 élèves de CM2 entrant en 6^{ème} en leur remettant une calculatrice et les 16 élèves de Grandes Sections passant en CP en leur remettant des livres de lecture. Les élèves de CM2 ont également reçu une médaille souvenir de l'école "Les Aires Blanches".

Ce sont les agents municipaux et les élus qui ont pu féliciter chacun d'entre eux et leur souhaiter de belles années scolaires à venir.





Gôter de Noël

Vendredi 16 décembre le foyer communal était joliment décoré pour un évènement très attendu par nos petits Fournésans. Ils ont reçu la visite du Père Noël qui est venu leur distribuer un goûter confectionné par l'artisan boulanger "Les Gourmandises d'Angélique" à Castillon du Gard. Il leur a ensuite remis un petit livre commandé par la Municipalité.

Un grand merci au Père Noël pour sa visite et à Sébastien Lacroix qui a transporté notre Père Noël avec sa calèche.





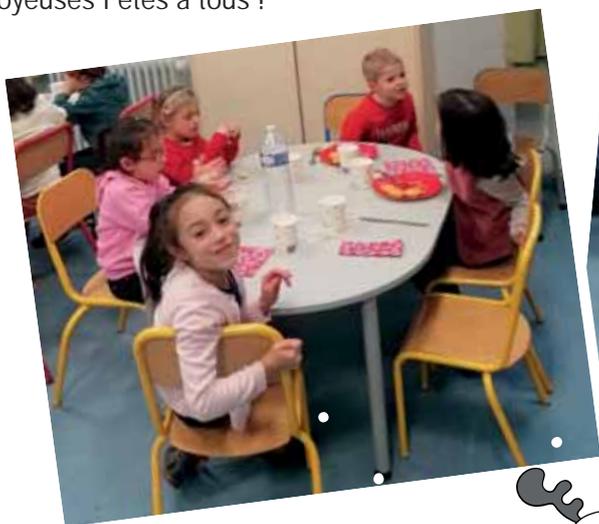
Repas de Noël

Les fêtes ont commencé à la cantine de l'école « Les Aires Blanches » !

60 enfants ont partagé, dans la bonne humeur, un repas festif préparé par le traiteur Terre de Cuisine.

Au menu, bâtonnets de mozzarella avec salade verte, rôti de dinde avec sauce aux cèpes accompagné de galettes de pommes de terre et pour finir un peu de douceur bûche au chocolat avec de la chantilly, des papillotes et mandarine.

Joyeuses Fêtes à tous !



Projet pédagogique

A l'école « Les Aires Blanches » ! Les agents, sur le temps périscolaire, ont développé depuis quelques années des activités manuelles, artistiques et sportives, pour le bien-être des enfants mais aussi pour que ce moment leur paraisse plus agréable. Nous avons donné du sens à ces activités qui ne sont pas seulement ludiques mais qui sont également éducatives et pédagogiques ! Nous avons proposé une activité autour du recyclage : création d'un épouvantail avec des bouteilles en plastique, les enfants ont été enchantés !

Un livre avec les plus belles photos a été créé, photos prises lors de la garderie et de la cantine. Il est disponible à l'accueil de la Mairie

Les agents du périscolaire vous souhaitent de passer de très belles fêtes de fin d'année.





Cérémonie du 11 Novembre

Comme chaque année, la Cérémonie du 11 novembre a réuni Fournésans et Fournésannes, petits et grands, autour du Monument aux Morts en commémoration aux soldats morts pour la France.

Des enfants de l'école « Les Aires Blanches » ont fait lecture de 3 poèmes et d'une lettre, choisis avec Madame Delenne l'enseignante :

- poème « Au Champ d'Honneur » de John Mac Crae, lu par Jeanne et Océanne,
- poème « 14-18 Folie Meurtrière » de Jacques Hubert Frougier, lu par Manel et Mathilde,
- poème « Paix » écrit sur le modèle de « Liberté » de P. Eluard, lu par Louka et Maël,
- lettre écrite le 30 mai 1917 par Eugène à son épouse, lue par Célya et Yséïs.

Suivis de la lecture du Message du Ministre des Armées, la minute de silence et la Marseillaise entonnée par les enfants du village, en présence d'un Piquet d'Honneur du 1er Régiment Etranger de Génie de Laudun.

La cérémonie a été clôturée par un vin d'honneur, dans la cour de l'école, dont les amuse-bouches ont été réalisés par la Pizzeria Pablo.



Une nouvelle plaque

Une nouvelle plaque a pu être réalisée en l'honneur du Légionnaire Sergent-chef Stevo Panic mort au Tchad en 1988 et fixée au Monument aux Morts, confectionnée par Les Pompes Funèbres Carrare de Remoulins, pour un montant de 528 euros.

Une subvention sera versée par Le Souvenir Français, ainsi qu'une participation de l'Amicale et du Président des Sous-Officiers du 1^{er} REG de Laudun.



Bibliothèque municipale

Nouveautés et projets multiples pour notre bibliothèque.

Nous avons accueilli cette année quatre nouvelles bénévoles (Marylène, Jennifer, Christelle et Maria), ce qui nous a permis de proposer deux nouveaux créneaux, celui du mercredi et du samedi matin.

De plus, nos bénévoles interviennent depuis octobre à l'école des Aires Blanches auprès des maternelles et des CP en les faisant rêver et voyager à travers de nombreux contes et histoires. Les retours sont positifs et nous réfléchissons avec le corps enseignant pour intervenir auprès des plus grands.

En parallèle, l'année prochaine s'annonce sous le signe du numérique puisque nous travaillons en collaboration avec la C.C.P.G sur la bascule de notre bibliothèque sur leur réseau. Cela permettra de proposer un choix d'ouvrages plus larges et ainsi de mieux contenter nos adhérents.

Tous ces projets et notre motivation seraient vains sans vous et l'intérêt que vous portez à voir vivre notre bibliothèque !

Au plaisir de vous retrouver et d'accueillir de nouveaux lecteurs.

Horaires d'ouverture actuelle :

mercredi et samedi 10h-12h (Marylène, Jennifer, Christelle et Maria) / jeudi 16h30-18h30 (Amandine)

Ouverture Bar restaurant le F

Depuis quelques mois maintenant le Restaurant Bar le « F » a ouvert ses portes. Beaucoup de Fournésannes et Fournésans ont pu découvrir la qualité de l'accueil, la bonne cuisine et l'ambiance conviviale créée par José Alves et son équipe.

La Commune, propriétaire des murs, va investir dans ce lieu afin de créer un bloc sanitaire aux nouvelles normes, notamment au niveau de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

De plus, la terrasse sera entièrement couverte par une nouvelle véranda parfaitement isolée afin de pouvoir accueillir plus de monde dans de bonnes conditions.

Nous souhaitons bienvenue à la famille Alves investie dans ce nouveau challenge.



Fête de la musique

Cette année, le vendredi 24 juin, Fournès a célébré la Fête de la Musique.

En effet, la Municipalité a souhaité s'associer et apporter son soutien à Pablo Pizza qui a relancé cette manifestation. Par une belle soirée d'été, les Fournésannes et Fournésans se sont déplacés en nombre Place de la Tapie pour écouter de la musique, grignoter et passer un bon moment de convivialité.

La soirée s'est prolongée dans une ambiance détendue et festive.

Nul doute qu'il s'agissait là d'une belle réussite.



Marché nocturne

La C.C.P.G, la Commune de Fournès et l'association créateurs d'Occitanie ont organisé le lundi 8 août le marché nocturne de Fournès.

Une quinzaine d'exposants et créateurs avait répondu présent et le groupe musical Klax'on assurait l'animation.

Le succès de cet événement, qui est une date attendue par les Fournésans, ne s'est pas démenti cette année encore.

Bon nombre ont ainsi pu se retrouver pour partager un verre ou une planche de charcuterie proposés ce soir-là par José le nouveau gérant du café-restaurant le "F".



Théâtre de plein air

Le samedi 8 juillet la Commune accueillait la compagnie Trouble-Oeil pour une représentation de la pièce à succès "Mais n'te promène pas toute nue !" de Monsieur Georges Feydeau .

Une cinquantaine de personnes s'était déplacée pour assister à cette pièce de théâtre au rythme soutenu et portée par des jeunes acteurs plein d'énergie et de talent.



Journée du Patrimoine

Le 18 septembre a eu lieu la traditionnelle journée du patrimoine organisée par la Mairie et l'association du patrimoine "Saint Pierre les fosses".

Le rendez-vous était donné à la Fontaine du Noquet pour un petit-déjeuner offert par la Municipalité.

Une rando conférence sur le thème de l'eau était ensuite proposée par Marcel Lacroix de l'association Saint Pierre les fosses.

Les participants pouvaient ainsi découvrir un puit de relevage remis au grand jour et découvrir les vestiges des canalisations qui permettaient d'alimenter le village en eau.

Cette matinée s'est clôturée au restaurant le "F" par un apéritif offert par la municipalité.



NB : L'association a participé à un appel à projet sur le thème de l'eau proposé par la C.C.P.G et a obtenu une subvention de 1000 €. Félicitations.

Vie Associative

Liste des associations

Le tissu associatif est très actif sur la Commune comme en témoignent les 15 associations listées ci-dessous.

N'hésitez pas à les contacter pour partager des moments de convivialité et d'échanges intergénérationnels.

La Commune alloue une subvention de 450 € pour chaque association qui propose des activités ou animations aux Fournésans et Fournésannes.

Lors de la revue du début d'été l'Estival, chaque association fera un article consacré au bilan de sa saison 2022-2023 et aux inscriptions et nouveautés pour la rentrée de septembre 2023.

Rappel

AG Running	04 66 58 59 72	agrunningfournes@gmail.com
APE	06 24 79 56 92	apecfournes30@gmail.com
Gym tendance Fournès	06 11 48 03 76	agvfournes@gmail.com
Cocc'in Rock	04 66 03 85 74	coccinrock@gmail.com
Les Amis de Fournès	06 64 65 25 58	bernaut.therese@orange.fr
Paroisse de Fournès	04 66 22 75 84	vtornay@orange.fr
Renaissance sportive de fournès RSF	06 64 11 99 44	renaissancesportivedefournes@gmail.com
Impass Le Groupe Peintres	06 23 50 18 98	pascallionnet@orange.fr
Amicale des chasseurs	06 26 56 51 72	lacroixk@wanadoo.fr
Entente Judo	06 64 80 05 61	jmdelon84@gmail.com
Saint Pierre les Fosses		olivierguillot@hotmail.fr
Chats Libres Fournésans	06 34 33 51 09	clf30210@gmail.com
Sabaïdee	04 66 03 85 74	contact@asso-sabaïdee.fr
Caloulabiss'Art	04 66 03 85 74	
Pilates et Sens	06 65 53 40 03	mksky@live.fr

Subventions aux associations

APE.....	450 euros
Association de Gymnastique Volontaire de Fournès.....	450 euros
Les Amis de Fournès.....	450 euros
Saint Pierre les Fosses.....	450 euros
Ag Running.....	450 euros
Impass le groupe atelier peinture.....	450 euros
Judo.....	450 euros
Amicale des Chasseurs.....	450 euros
Coccin'Rock.....	400 euros
Sabaïdee.....	200 euros
Anciens Combattants. FNACA Remoulins.....	100 euros



Affaires sociales et Aînés

Fête du 1^{er} Mai

La commission des aînés a souhaité ses vœux de bonheur aux aînés de 75 ans et plus, apportant un porte-bonheur qui fleurit bon la nature : un brin de muguet.

Service lien et proximité

Si vous rencontrez une difficulté administrative, un problème personnel (facture impayée, besoin alimentaire...), la Commission Sociale peut vous recevoir sur rendez-vous afin d'en discuter et vous dirigera vers les bons services qui vous aideront. Pour cela, il suffit de joindre ou de se rendre au secrétariat de Mairie, aux horaires d'ouverture, qui transmettra à la commission et qui vous recontactera pour vous proposer un rendez-vous.

Vous avez également le Relais Intercommunal de Services au Public sur Remoulins, 4 rue Saint André, qui peut vous aider pour vos démarches administratives et numériques, vous conseiller dans votre recherche d'emploi et de formation. Il met aussi à votre disposition sur place, un équipement bureautique avec accès gratuit à internet sur les sites de l'emploi, de la formation et de l'administration en ligne.



Repas des Aînés

Enfin de retour !

Dimanche 18 décembre, a eu lieu le traditionnel repas de Noël offert par la Municipalité aux Aînés Fournésans de 70 ans et plus.

48 personnes, aînés et élus, ont pu savourer le menu préparé par le restaurant « Le F ». Tous étaient très heureux de se retrouver après 2 années d'absence dues à la Covid. Danse et chansonnettes étaient au programme. Une animation, en début de repas, a été réalisée par Le Club Gym Tendance de Fournès très appréciée par l'assemblée.

Monsieur Le Maire a profité de cette journée pour mettre à l'honneur notre doyenne du repas, Me Deshayes Marie-Josée, en lui offrant un bouquet de fleurs et notre doyen de la journée, Mr Berthelot Max en lui offrant des chocolats.

A l'année prochaine !



Centre d'Incendie et de Secours

Vendredi 16 décembre avait lieu, à la caserne de pompiers de Fournès, la traditionnelle célébration de la Sainte-Barbe. A cette occasion Monsieur Alexandre Pissas Président du SDIS, Monsieur Thierry Boudinaud, Maire de la Commune, entourés de Madame Nadège Chassagnoux, Adjointe, Madame Muriel Dherbecourt, Monsieur Gérard Blanc, Conseillers Départementaux, du Lieutenant Eric Habonneau, chef de la caserne de Fournès, ont procédé à l'inauguration de l'extension des locaux, chambres et sanitaires du site de Fournès, sobres et efficaces, parfaitement intégrés à l'existant. Ces travaux nécessaires apporteront plus de confort aux soldats du feu pendant leurs veilles.

Lors des différents discours, Monsieur le Maire a rappelé l'attachement et la fierté des Fournésannes et des Fournésans d'avoir sur la Commune les pompiers et cette caserne du SDIS. Il a rendu un hommage appuyé à leur action notamment durant l'été passé où de nombreux feux se sont déclarés sans dégâts majeurs.

Le Président Pissas a lui insisté sur la difficulté et la nécessité de maintenir les équilibres financiers, il a évoqué aussi son souhait de voir enfin implanter à Fournès une antenne avancée du SMUR, Service Médical d'Urgence et de Réanimation, projet de longue date, mais qui n'a pas encore été validé par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

De façon symbolique, les pompiers de Fournès ont offert un magnifique casque de soldat du feu à Monsieur Rompteu représentant l'entreprise Parefeuille qui a offert le carrelage pour les travaux d'extension de la caserne.

La soirée s'est prolongée autour d'un vin d'honneur en présence des pompiers et de leur famille.



Horaires Mairie

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 17h30
Jeudi de 15h30 à 17h30 (sauf fêtes et jours exceptionnels)
Tel : 04 66 37 10 43 - Fax : 04 66 37 40 17- Mail : accueil@fournes30210.fr

Le service urbanisme est ouvert sur rendez-vous au 04 48 27 07 47

Le lundi de 14h à 17h

Du mardi au vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h

Monsieur le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous.



Location du foyer

Prix location de la salle : 220 €

Caution : 400 €

Lors de la réservation, l'occupant devra fournir :

- un chèque d'arrhes de 50% du montant global de la location.

En cas d'annulation, les arrhes seront :

• restituées en intégralité si l'annulation intervient au moins 60 jours avant le début de location.

• restituées pour moitié si l'annulation intervient entre 30 et 59 jours avant le début de la location.

• non restituées si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début de la location.

- un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public (caution pour dégradation des biens mobiliers et immobiliers, et/ou pour défaut de nettoyage constaté).

- une attestation d'assurance au nom de l'occupant résidant sur Fournès couvrant les risques inhérents à la location.

Tarifs de location de la maison des associations

La Municipalité a décidé de pratiquer les tarifs suivants concernant l'utilisation du « 23 » :

- **Associations** dont le siège social est sur la Commune : gratuit

- **Expositions** :

• Artistes résidents sur la Commune : gratuit

• Communauté de Communes Du Pont du Gard : gratuit

• Artistes non-résidents sur la Commune :
150 € le week-end, 200 € la semaine

- **Séminaires et conférences** :

• Institutions et entreprises de la Commune : gratuit

• Institutions et entreprises hors commune : 60 €/jour

• Auto-entrepreneurs de la commune : 200 €/an limité à 2 créneaux / semaine

Tous les utilisateurs devront verser en Mairie une caution de 350 euros.

Recensement Militaire

C'est gratuit... et obligatoire !

Tous les jeunes (fille ou garçon) doivent se faire recenser entre la date de leurs 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Le recensement se fait au secrétariat de la mairie de domicile, il vous suffit d'amener une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

Le secrétariat établit une attestation de recensement (attention il ne sera pas délivré de duplicata).

L'armée vous contactera dans l'année afin d'effectuer la journée d'appel.

Cimetières

Prix des concessions :

Concession de terrain pour une durée de 30 ans : 60 € le m²

Concession de terrain pour une durée perpétuelle : 102 € le m²

Concession d'une case au columbarium pour une durée de 15 ans : 210 €

Concession d'une case au columbarium pour une durée de 30 ans : 420 €

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 04 66 37 10 43.

Qualité de l'eau

Bilan 2020 fourni par l'ARS (Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon) en application du Code de la santé publique.

BACTÉRIOLOGIE • Limite de qualité : 0 UFC/100 ml

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 9

Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

★ **Eau de bonne qualité bactériologique**

DURETÉ • Pas de limite de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau.

La dureté s'exprime en degré français (°f).

Concentration moyenne : 33,7 °f

Concentration maximum : 33,9 °f

★ **Eau très dure**

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

NITRATES • Limite de qualité : 50 mg/L

Élément provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Concentration moyenne : 5,3 mg/L

Concentration maximum : 7 mg/L

★ **Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

PESTICIDES • Limite de qualité : 0,1 µg/l par substance 0,5 µg/l pour la somme des substances

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

★ **Paramètres non mesurés sur la période.**

ALUMINIUM • Référence de qualité : 200 µg/l

Élément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement de l'eau.

Concentration moyenne : <10µg/L

Concentration maximale : <10µg/L

★ **La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**



Résultats de l'analyse : L'eau distribuée est de bonne qualité.

Des gestes simples

- Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- L'eau froide doit être conservée au frais, dans un récipient couvert, sans dépasser 48 heures.
- En cuisine, utilisez l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.
- Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisée pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbe lorsque leur entretien est mal assuré.

Budget commune exercice 2022

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	301 423,14 €
Charges de personnel et frais assimilés	421 854,58 €
Virement à la section d'investissement	30 924 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 061,42 €
Autres charges de gestion courante	109 012,63 €
Charges financières	20 050,00 €
Charges exceptionnelles	3 200,00 €
Provisions sur charges	45 300,00 €

Total Fonctionnement : 1 073 825,77 €

Recettes de fonctionnement

Résultat d'exploitation reporté	69 670,92 €
Atténuations de charges	30 000,00 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	52 518,77 €
Impôts et taxes	621 752,00 €
Dotations et participations	165 860,56 €
Autres produits de gestion courante	8 700,00 €
Produits financiers	1 167,52 €
Produits exceptionnels	10 200,00 €
Amortissement bien mobiliers matériel études	113 956,00 €

Total Fonctionnement : 1 073 825,77 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	103 434,47 €
Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	50 671,04 €
Subvention équipement	4 000,00 €
Immobilisations corporelles	737 464,91 €
Participations et créances rattachées à des participations	1 350,00 €
Amortissement subv équipement	113 956,00 €

Total Investissement : 1 010 876,42 €

Recettes d'investissement

Solde d'exécution section investissement	228 386,23 €
Virement de la section d'exploitation (recettes)	30 924 00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	142 061,42 €
Dotations	147 427,77 €
Subventions d'investissement	335 447,00 €
Emprunts et dettes assimilées	126 630,00 €

Total Fonctionnement : 1 010 876,42 €

Impôts locaux

TAXE FONCIER BÂTI

COMMUNE	TAUX 2020	TAUX 2021	TAUX 2022
Castillon	10,88	36,31	36,31
Pouzilhac	12,00	36,65	36,65
Domazan	12,20	36,85	36,85
Vers Pont du Gard	13,20	37,85	37,85
Valliguières	14,34	38,99	38,99
Fournès	14,05	38,70	40,15
St Bonnet du Gard	16,15	40,80	40,80
Aramon	11,23	35,88	40,88
Argilliers	17,00	41,65	
Collias	17,15	41,80	41,80
Estézargues	17,17	41,82	42,82
Meynes	18,72	43,37	43,37
St Hilaire d'Ozilhan	17,20	41,85	43,85
Remoulins	18,39	48,86	48,86
Montfrin	26,51	51,16	51,16
Comps	27,19	51,84	51,84
Thézières	27,85	53,50	52,50



TAXE FONCIER NON BÂTI

COMMUNE	TAUX 2020	TAUX 2021	TAUX 2022
Aramon	29,19	29,19	34,19
Fourès	47,69	47,69	49,48
Vers Pont du Gard	50,40	50,40	50,40
Meynes	55,38	55,38	55,38
Pouzilhac	57,84	57,84	57,84
Castillon	56,72	57,97	57,97
Montfrin	60,00	60,00	60,00
Collias	60,28	60,28	60,28
Argilliers	60,67	60,67	

COMMUNE	TAUX 2020	TAUX 2021	TAUX 2022
St Bonnet du Gard	68,48	68,48	68,48
St Hilaire d'Ozilhan	70,17	70,17	70,17
Valliguières	70,27	70,27	70,27
Estézargues	73,50	73,50	74,50
Domazan	80,93	80,93	80,93
Comps	84,67	84,67	84,67
Théziers	91,69	91,69	91,69
Remoulins	81,95	93,03	93,03

Budget eau et assainissement exercice 2022

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général.....	113 700,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00 €
Atténuation de produits.....	29 000,00 €
Virement section investissement.....	41 280,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	56 673,77 €
Autres charges de gestion courante.....	3 000,00 €
Charges financières	7 000,00 €
Charges exceptionnelles	8 807,10 €

Total Fonctionnement : 274 460,87 €

Recettes de fonctionnement

Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	65 627,00 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	207 200,00 €
Autres produits de gestion courante.....	280,41 €
Produits exceptionnels.....	1353,46 €

Total Fonctionnement : 274 460,87 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Déficit investissement.....	129 581,95 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	65 627,00 €
Opérations patrimoniales	8 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées.....	16 500,00 €
Immobilisations incorporelles	10 643,48 €
Immobilisations corporelles	182 328,78 €

Total Investissement : 412 676,21 €

Recettes d'investissement

Virement section investissement.....	41 280,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section.....	56 673,77 €
Opérations patrimoniales	8 000,00 €
Dotation fond divers.....	139 989,00 €
Subventions d'investissement.....	166 732,95 €

Total Investissement : 412 676,21 €

Rappel ★ Alimentation en eau potable

Le réseau communal est public jusqu'aux compteurs **non compris**. Chaque habitant est donc responsable de son compteur, qu'il doit protéger contre le gel ou toute autre dégradation possible. Les remplacements de compteurs sont facturés par la Mairie (40 €).

Nous vous rappelons que dorénavant un seul relevé des compteurs d'eau a lieu chaque année au mois d'octobre. La facturation est effectuée sur le mois décembre et reprend les antériorités de la facturation intermédiaire du mois de juin.

Le relevé des compteurs est effectué par un agent de la Mairie auquel nous vous demandons de réserver le meilleur accueil. En prévision de son passage, merci de **laisser le compteur libre d'accès**.

Les locataires comme les nouveaux propriétaires doivent se présenter en mairie afin de remplir leur contrat d'ouverture de compteur d'eau. A l'entrée et au départ des lieux, un relevé sera effectué.

Les lingettes sont le fléau de la station d'épuration ! Pensez à les jeter dans votre poubelle car elles ne se désintègrent pas et sont la cause de problèmes très importants.

D'autre part, il est rappelé que l'entretien aux abords du compteur reste à la charge du propriétaire. Les agents rencontrent des difficultés pour accéder aux compteurs et cela retarde les interventions (compteur enfoui sous des amas d'herbes ou de terre).

Tarification de l'eau

1. Pour la redevance due par les usagers du service d'eau :

Part fixe indépendante de la consommation : 25,00 € /annuelle

Prix du m³ : 1,04 € /m³

2. Pour la redevance due par les usagers du service d'assainissement collectif :

Part fixe indépendante de la consommation : 25,00 € /annuelle

Part proportionnelle liée à la consommation d'eau potable : 0,80 € /m³

3. Pour les prestations réalisées à la demande de l'utilisateur :

- Fourniture et pose d'un compteur neuf : 40 €
- Fourniture et pose d'une niche compteur enterrée : 200 €
- Fourniture et pose d'une niche compteur en façade : 300 €
- Fourniture et pose d'un branchement neuf d'eau potable : 1000 €
- Participation à l'Assainissement Collectif 2000 €

Les modalités de facturation

Les factures sont semestrielles : l'une sur estimation, l'autre sur relevé des compteurs.

La part fixe indépendante de la consommation est facturée d'avance par semestre.

Les parts proportionnelles à la consommation seront facturées à terme échu, alternativement sur relevé des compteurs et sur estimation.

Les prestations réalisées à la demande de l'utilisateur seront facturées à la réalisation des prestations avec un acompte de 40% à l'acceptation du devis.

Les redevances de l'Agence de l'eau viendront s'ajouter sur la facture des usagers dans les conditions suivantes :

Pour les usagers du service d'eau :

- la redevance pour prélèvement d'eau, calculée annuellement en fonction du tarif appliqué par l'Agence de l'eau, des volumes prélevés par la commune et des volumes facturés à l'ensemble des usagers,
- la redevance pour pollution domestique, appliquée en fonction du taux voté par les instances de bassin

Pour les usagers du service d'assainissement collectif :

- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, appliquée en fonction du taux voté par les instances de bassin.

Facture type 120 m³

Facture annuelle 120 m ³	quantité	PU	montant
Abonnement Eau Annuel	1	25,00 €	25,00 €
Consommation Eau	120	1,04 €/m ³	124,80 €
Redevance prélèvement Eau	120	0,0747 €/m ³ en attente du nouveau taux calculé début 2023	8,96 €
Redevance pollution	120	0,28 €/m ³	33,60 €
Soit pour 120 m ³			192,36 €
Soit en €/m ³			1,603 €
Assainissement			
Abonnement assainissement annuel	1	25,00 €	25,00 €
Consommation	120	0,80 €/m ³	96,00 €
Redevance modernisation	120	0,160 €/m ³	19,20 €
soit pour 120 m ³			140,20 €
soit en €/m ³			1,17 €
Eau + Assainissement pour 120 m³			332,56 €
Eau + Assainissement en €/m³			2,77 €

La facture type pour 120 m³ est de 332,56 €/an TTC soit un prix de revient de 2,77 €/m³.

Ce prix reste bien inférieur aux moyennes nationales (4,48 €/m³ pour les communes de 1000 à 3500 habitants selon l'observatoire national SISPEA).

Etat Civil

Naissances

Bienvenue à

20/02/2022 ROBINET LAURENCEAU Arthur
02/03/2022 PIT Gabin Maurice
02/04/2022 BERTHIER Raphaël Eric Mehmet
17/04/2022 GABERT Alice Lydie
16/09/2022 MILLEVILLE Marius Alain Philippe
15/11/2022 CRENDAL Raphaël Eric Pierre



Mariages

Félicitations à

07/05/2022 OUNAISSIA Labidi et BARTAL Saïda
14/05/2022 POURCHIER Stéphane Robert Julien et KAROTSCH Christel Joëlle Colette
04/06/2022 BROUXEL Sébastien Jean-Paul Karl et COCHARD Christelle Madeleine Bruno
18/06/2022 CAPELLI André Paul et PRESBITERO-BRACCO Stéphanie
24/06/2022 MEDINI Salim et QOUIQA Btissam
13/08/2022 BERAUD Cédric Olivier et GIRAUDOT Céline Marilyn
27/08/2022 BARROT Brice Denis Jean-Baptiste et ARTAUD Christelle Muriel
16/09/2022 PRUD'HOMME Raphaël Jean-François Daniel et GRIFFAUD Nathalie Ghislaine Jackie

Pacs

Félicitations à

11/03/2022 BOISSIN Clément Christophe Marius et LACROIX Sarah Jeanne Marthe
17/10/2022 BERIDOT Jean-Philippe Luc et GOUIN Aurore Laurence Lucie
22 /12/2022 PIT Grégory et MESSINA Laura Cathy

Décès

Nous ont quittés

12/04/2022 PIRAZZI Ugo Albert Roméo
03/05/2022 GARCIA Anny Jeannine
27/06/2022 SCHNEIDER Françoise Marie Odile
23/07/2022 ALACI Grégorio Salvador
15/09/2022 TRINQUIER Rose-Marie Louise
18/12/2022 SANCHEZ Maria Jésus
25/12/2022 PON Pierre
26/12/2022 MOUTELIERE Josiane



Histoire d'un Fournésan qui aurait eu 100 ans en 2022...

Cette année, Jean-Jacques Coulomb aurait eu 100 ans mais sa vie s'est arrêtée à 22 ans, il est décédé en 1945 en Italie. Il est né dans notre village de Fournès où il a travaillé la terre de ses ancêtres. La guerre est arrivée en 1939, il avait 17 ans, il devait partir travailler en Allemagne mais il a préféré aller au maquis.

Voici comment il a connu Francis Sarguis, enfant d'origine arménienne.

Le père de François vivait à Marseille. Sa mère, en transit à destination de l'Amérique, est allée y rejoindre son frère. La coïncidence et les circonstances ont fait qu'ils se sont retrouvés en Haute-Loire dans la famille Belloc, dans une ferme isolée. Se trouver plus loin une ferme abandonnée où logeaient les maquisards.

Repérés par les Allemands, Jean-Jacques et ses compagnons ont décidé de cacher les enfants. Une équipe a pris la fuite en voiture, avec mitraillettes et fusils en emmenant les enfants Sarguis.

Jean-Jacques, nom de guerre « Fil de Fer », a amené les gamins Sarguis à Fournès chez Isidore Lacroix, garde champêtre dit « Lacrésé », où ils ont passé plusieurs années à l'école.

A la fin de la guerre, la famille Sarguis s'est retrouvée. La maman et les enfants sont repartis en Amérique pour retrouver le frère, le père est décédé dans un accident de travail.

Francis et Flora ont fait leurs études. Francis s'est orienté vers une carrière d'avocat et vit dans la région de Santa-Barbara où il a monté sa propre affaire.

La vie passe mais le souvenir de l'épopée de la guerre, il ne l'a pas oublié. A la retraite, il cherche les personnes qui l'ont aidé. Il se rend en vacances en Haute-Loire et y retrouve le fils Belloc.

En 2014, il vient à Fournès, il se rend en mairie mais ne pouvant le diriger, la secrétaire le dirige vers moi, Marcel Lacroix, qui lui indique différentes personnes ayant fréquenté l'école à cette époque : Suzette, Thérèse, Michel, Bernard... . Par la suite, Francis rend visite à ces différentes personnes, dont Suzette qui se souvient bien des « jeunes réfugiés » qui se trouvaient chez son oncle Isidore « Lacrésé ». Francis recherche la personne qui se prénomme « Fil de Fer ». Rémi Belly, alors âgé de 97 ans, s'en est souvenu en voyant une photo de groupe des maquisards où il a reconnu Jean-Jacques Coulomb malheureusement décédé à la fin de la guerre.

Jean-Jacques Coulomb a son nom gravé sur le Monument aux Morts.

En 2015, Francis Sarguis revient en vacances dans le Vaucluse où Suzette et moi-même le retrouvons afin de discuter de la famille Coulomb et de son passé.

La sœur de Jean-Jacques Coulomb, Marthe épouse Saquet, retrouvée à Montfavet est décédée en 2019, ce qui n'a pas permis malheureusement de tout connaître sur le passé de son frère.

Marcel LACROIX

Renseignements Divers

Mes démarches à portée de clic

Je peux désormais effectuer mes demandes de certificat d'immatriculation et de permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.

Je me rends sur le site : <https://ants.gouv.fr/>

Je m'identifie directement avec FranceConnect avec l'un de mes comptes existants « impots.gouv.fr », « ameli.fr »...

Ou

Je crée mon compte ANTS* en cliquant sur « Mon espace » avec mon adresse mail et un mot de passe.

Je reçois par mail mon identifiant et mon code personnel, transmis également par courrier (ou figurant sur le courrier d'envoi de mon ancienne carte grise), je me connecte ensuite sur mon espace.

Je clique sur l'objet de ma demande et je suis les étapes proposées.

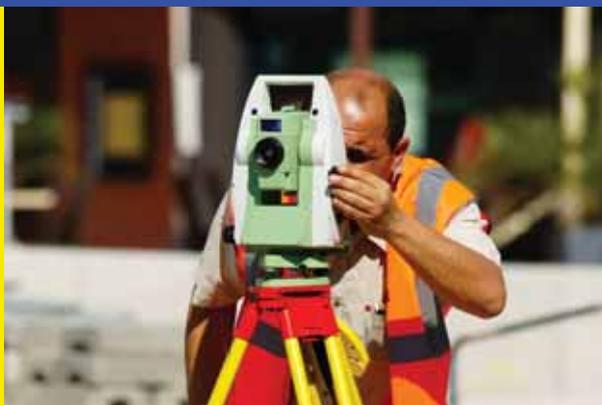
A tout moment, je peux suivre l'évolution de ma demande en me connectant sur mon espace.



Coronavirus, les bons gestes



TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS VRD - CENTRALES D'ENROBAGE



N°5 Z.A. Peire Plantade - RD 226 - 30190 MOUSSAC
Tél : 04 66 81 61 87 - Fax : 04 66 81 61 41

Renseignements Divers Vos formalités

PIÈCES DÉSIRÉES	PIÈCES À FOURNIR	OÙ S'ADRESSER
Inscription sur les listes électorales / Carte d'électeur (Gratuit)	Carte d'identité Facture EDF, eau, etc.	Mairie du domicile. Inscription sur la liste toute l'année jusqu'au 6 ^{ème} vendredi avant un éventuel scrutin
Carte d'identité (Gratuit)	Prendre rendez-vous avec la Mairie de Remoulins	Mairie de Remoulins 71 Avenue Geoffroy Perret 30210 REMOULINS Tél : 04 66 37 14 50 / Fax : 04 66 37 39 72
Long délai – Aucune délivrance en urgence par la Préfecture		
Casier judiciaire (Gratuit)	Nom (éventuellement suivi du nom de jeune fille) Prénoms, date et lieu de naissance Adresse actuelle Pièces prouvant la nationalité française	Casier judiciaire national 44317 NANTES CEDEX 3 www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20
Certificat de nationalité (Gratuit)	Pièces prouvant la nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance d'Uzès
Demande de carte grise INTERNET	Carte grise Contrôle technique Justificatif de domicile Photocopie pièce d'identité Chèque	Site : https://ants.gouv.fr
Extrait d'acte de mariage (Gratuit)	Date du mariage, noms et prénoms Enveloppe timbrée pour réponse	Mairie du lieu de Mariage
Extrait d'acte de naissance (Gratuit)	Date de la naissance / Nom et prénoms Enveloppe timbrée pour réponse	Mairie du lieu de naissance
Extrait d'acte de décès (Gratuit)	Date du décès / Nom et prénoms Enveloppe timbrée pour réponse	Mairie du décès ou du dernier domicile
Livret de famille (Gratuit)		Mairie du lieu de mariage
Légalisation de signature (Gratuit)	Carte d'identité Signer devant le préposé de la Mairie	Mairie
Passeport biométrique	Prendre rendez-vous avec la Mairie de Remoulins	MAIRIE DE REMOULINS 71 av Geoffroy Perret 30210 REMOULINS Tél. : 04 66 37 14 50 Fax : 04 66 37 39 72
Recensement militaire (Gratuit) Qui est concerné ? Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.	Une pièce d'identité (CNI, passeport) Un livret de famille Un justificatif de domicile	Mairie du domicile. Si vous résidez à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France.
Autorisation sortie du territoire Rétablie au 15/01/2017	Cerfa n°15646*01 Une pièce d'identité (CNI, passeport), Un livret de famille	Mairie du domicile.
Les dossiers de naturalisation Ne se font plus en mairie.	Prendre rendez-vous	Préfecture du Gard Le mardi ou le jeudi de 14h à 16h Tél. : 04 66 36 41 61
Les dossiers de demande de titre de séjour Ne se font plus en mairie	Prendre rendez-vous	Préfecture du Gard Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 Tél. : 04 66 36 41 44

